

1	Qualification du mandat Le présent document est supplétif au code des obligations suisse. La décision d'accorder un mandat ou un contrat à MetriX SA implique l'acceptation de ces conditions générales de vente par le client.
2	Offre Le client et le Directeur de MetriX SA sont en accord sur la demande et la faisabilité du mandat ou du contrat par MetriX SA. Les méthodes d'essais utilisées sont définies et approuvées par le client. L'offre doit être complète et validée par le client avant la mise en application des travaux. Les traces écrites de chaque transaction sont conservées par MetriX SA. L'offre est valable 2 mois.
3	Modification – adaptation de l'offre Dans le cas de demande de modification ou d'adaptation de l'offre, une nouvelle offre sera définie et validée par le client et le Directeur de MetriX SA. Le Directeur est en droit de demander un retour du contrat daté et signé, avant le début des travaux. En cas de retard du retour du contrat daté et signé, MetriX SA est en droit d'éditer un nouveau planning des travaux. La Société MetriX SA n'encourt aucune responsabilité.
4	Annulation de l'offre en cours de travaux Dans le cas d'annulation de l'offre par le client, les travaux en cours sont stoppés et facturés. MetriX SA se réserve le droit d'exiger de son client une indemnité pour le dommage que cette annulation lui cause en tenant compte des frais administratifs et des travaux déjà réalisés.
5	Emplacements définis pour la réalisation des mesures Le client a la responsabilité de définir les emplacements pour la réalisation des mesures, d'essais ou de suivi. En cas d'adaptations conseillées par MetriX SA, le client doit donner son accord et garde la responsabilité des emplacements.
6	Obligations de MetriX SA Après validation de l'offre, MetriX SA s'engage à respecter les directives et les exigences du client, par un respect des délais et des travaux à exécuter.
7	Demande complémentaire du client Selon l'avancement des travaux, le client peut, en tout temps, revoir avec MetriX SA le mandat de départ. L'offre peut être revue. MetriX SA est en droit de refuser ou d'accepter ces demandes supplémentaires.
8	Travaux effectués par des sous-traitants Si les travaux doivent être réalisés par un sous-traitant, cette information doit être inscrite dans l'offre de départ et dans le mandat ou contrat. Si la décision de faire appel à un sous-traitant est définie en cours de travaux, MetriX SA est en charge d'obtenir la validation de la part du client.
9	Travaux effectués par des prestataires externes Le prestataire externe réalise des travaux complémentaires à ceux de la société MetriX SA. La société s'engage à rechercher des prestataires externes répondant à la demande de ses clients. MetriX SA est responsable des résultats qui seront transmis au client.
10	Validation des travaux MetriX SA effectue les travaux selon le mandat défini avec son client. Il garantit le respect des procédures internes selon son système qualité.
11	Confidentialité – impartialité Les résultats des essais sont la propriété du client, MetriX SA s'engage à ne pas divulguer des informations qui pourraient prêter préjudice à son client, en respectant l'impartialité de leur collaboration.
12	Rapport d'essais Les rapports d'essais sont rédigés selon les exigences de la Norme ISO / CEI 17025, pour les essais accrédités. Le rapport contient des annexes selon entente et besoin du client. Les interprétations et l'éventuelle déclaration de conformité seront définies dans l'offre de départ Pour les essais non accrédités ou autres services hors accréditation, les rapports sont définis avec le client selon ses besoins.
13	Conservation des documents La durée de conservation des documents de MetriX SA est fixée à 10 ans pour les documents sous forme « papier » et 15 ans sous forme informatique. Le Directeur peut prendre la décision d'une conservation prolongée pour les dossiers particuliers ou sur demande du client.
14	Facturation Les factures sont envoyées au client, après édition du rapport final ou selon entente avec le client.
15	Réclamation client Le client a 3 mois pour envoyer une réclamation qui sera enregistrée et traitée selon le processus défini dans le système qualité de MetriX SA.
16	For Le For est le tribunal civil du lieu du siège social de MetriX SA soit Porrentruy (2900)